

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 22^{ème} séance du Conseil municipal du mardi 12 juin 2018
à 20h30

Sont présents :	M.	FABBI	Daniel, Maire
	M.	VIRET	Jean-Daniel, CA
	M.	TASCHINI	Bernard, CA
Conseil municipal :	M.	ANKLIN	Dominique
	M.	BASCHY	Marc-André
	M.	BEAVERD	Marcel
	M.	CARTIER	Jean-Jacques
	Mme	CHONG	Laurence
	Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme	GATTI	Sonia
	Mme	HURNY	Anne-Catherine
	M.	JIMENEZ	Ruben
	M.	KESTIN	Yair
	M.	LUYET	Frédéric, Président
	M.	MÉTAYER	Grégoire
	M.	PAIS	Marco
	M.	RÜEGSEGGER	Gérald
	Mme	SCHIAVO-ABEL	Delphine
	Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme	ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm et procès-verbaliste :	M.	MATTI	Aurélien
Excusés :	M.	FAVRE	Michel
	Mme	TOZAR	Marilyne

Séance ouverte à : 20h38
Séance levée à : 22h07

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 15 mai 2018,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 70'000.- (TTC) destiné à la rénovation et l'agrandissement du bâtiment de la voirie – sis chemin du Planet 1,
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 285'000.- (TTC) destiné au financement d'aménagements d'arrêts de bus à Valavran, Colovrex, Roselière, Crest-d'El, Mollies et Mairie,
7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 400'000.- (TTC) destiné à l'implantation de bennes sur le chemin de la Roselière, à la copropriété de la Chênaie II et au chemin de la Menuiserie – copropriété la Printanière – et d'une mini-déchetterie à la copropriété de la Chênaie I,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'550'000.- (TTC) destiné à la construction d'un bâtiment dédié au développement d'activités de loisir à Port Saladin,
9. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
10. Proposition du Conseil administratif,
11. Divers,
12. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h38 M. LE PRESIDENT ouvre cette 22^{ème} séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de MM. Les Conseillers administratifs, de Mmes et MM. Les Conseillères et Conseillers municipaux, de M. Le Secrétaire du Conseil municipal, de la presse et du public.

En préambule, M. LE PRESIDENT indique que Mme CLIVAZ BEETSCHEN, Conseillère municipale, a récemment perdu son papa. Il lui assure de la profonde sympathie de l'assemblée.

Il poursuit le déroulé de la séance en excusant M. FAVRE et Mme TOZAR.

M. LE PRESIDENT ne constatant aucune demande de prise de parole au sujet de l'ordre du jour, il l'entame immédiatement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 15 mai 2018,

M. LE PRESIDENT parcourt page après page le procès-verbal du 15 mai 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, M. LE PRESIDENT procède au vote pour approbation :

15 oui, 0 non, 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

Au nom du bureau du Conseil municipal, M. LE PRESIDENT transmet les informations suivantes :

Voici un extrait du discours fait lors de la verrée qui a précédé la présente séance :

Réussir une bonne année et "Bien Vivre Bellevue" ?

Il nous faut partager les ingrédients suivants :

- L'expérience et l'enthousiasme de notre maire Daniel - sans oublier nos Conseillers administratifs - sont des atouts majeurs pour porter les "gros" chantiers de notre commune.
- Les compétences de milice des Conseillers municipaux représentent une chance de partager une vision/réflexion durant nos débats en Commission. Il existe une réelle volonté à collaborer, ceci dans le but d'améliorer les conditions cadres des Bellevistes.
- Notre sensibilité à l'accueil des nouveaux/nouvelles résidents/tes sur notre Commune augmente l'opportunité et la richesse de notre population.
- L'orientation de notre Commune vers davantage de bien-vivre et de développement durable s'avère essentielle à notre responsabilité envers les générations futures.
- La légende amérindienne "Du Colibri" nous rappelle l'engagement citoyen de chacun. Permettez-moi de vous la partager :

La légende du colibri
racontée par Pierre Rabhi, écrivain et penseur français

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? » « Je le sais, répond le colibri, mais je fais ma part ».

Bel été à toutes et à tous et "Vive Bellevue" !

Frédéric Luyet, Président de Conseil municipal

- M. ANKLIN, en qualité de Vice-président de la commission Finances et administration communale et en accord avec lui, rapportera pour cette commission pour l'année à venir. M. KESTIN en fera de même pour le développement durable. M. LE PRESIDENT les en remercie.
- La fête des promotions aura lieu le vendredi 29 juin et débutera par le traditionnel défilé auquel les membres du Conseil municipal sont invités à prendre part. Rendez-vous à 18h00 devant la crèche. Les bons pour boissons et repas seront distribués à ce moment ou seront disponibles plus tard directement à la caisse. Dernier délai fixé ce soir pour annoncer les bons désirés. Le flyer est mis à disposition.
- Le planning du second semestre 2018 est disponible sur les tables. Sans commentaire d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme valable. Les invitations outlook et l'intégration sur CMNet seront faites prochainement.
- Les jetons de présence du 1^{er} semestre 2018 seront prochainement versés.

- L'après-midi du 19 juin, les deux classes de 8P de l'école de Bellevue visitent la mairie et la salle du Conseil municipal comme cela avait été fait l'année passée. M. LE PRESIDENT du Conseil municipal sera présent avec M. Le Secrétaire du Conseil municipal mais si un autre membre veut venir, il est le bienvenu. Il s'agit de présenter ce qui se fait au niveau d'une commune et de répondre aux questions. C'est un moment agréable et intéressant pour tous.
- Un courrier d'invitation a été reçu de la part des pompiers à la commission sécurité en vue de l'inspection triennale qui se déroulera l'après-midi du samedi 22 septembre.
- Pour rappel, la sortie du Conseil municipal se déroulera samedi 13 et dimanche 14 octobre 2018. Trente-six personnes s'y sont préinscrites. Les détails suivront dans le courant de l'été.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

3. Communications du Conseil administratif,

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. LE MAIRE qui la transmet à M. VIRET pour qu'il puisse faire état de ses communications :

- L'observatoire de la petite enfance a transmis des statistiques. Bellevue se trouve à la 8^{ème} place cantonale avec un taux de prestations élargies en crèche de 26.6% (équivalent plein-temps enfants). La moyenne cantonale se fixe à 26.7%. Les deux places supplémentaires décidées permettront d'atteindre un taux de 28%. Pour les prestations restreintes, le taux de Bellevue se monte à 15.9%, ce qui place la commune à la vingtième place cantonale dont la moyenne se monte à 17.5%.
- Le 22 mai, la torche special olympics a traversé Bellevue. 300 enfants bellevistes ont participé à l'évènement. Une trentaine d'enfants a transporté la torche au centre du village en direction du débarcadère depuis lequel elle a rejoint la rive-gauche par bateau. M. VIRET a fait un discours en présence notamment de Mme Elizabeth BÖHLER, Présidente du comité d'organisation et ancienne Conseillère administrative de la commune du Grand-Saconnex.
- Le 25 mai, la fête de la crèche s'est tenue entre les bâtiments de la crèche et du parascolaire. Il faisait beau et le monde était présent
- L'action de nettoyage du lac par Nét'Léman s'est déroulée le 26 mai. Plus de 60 participants ont œuvré à Gitana et à Saladin parmi lesquels quelques plongeurs. En quelques chiffres, l'action a permis de récolter l'équivalent de 135 canettes, 24 kg de plastiques, 49 bouteilles en verre, 104 kg de ferraille, 1'667 mégots, 37 kg d'habits, etc. M. VIRET remercie Nét'Léman et l'ORPC Valavran qui a donné un très grand coup de main pour cette action.
- Le 7 juin, a eu lieu l'inauguration du Léman Express à Coppet. Il y a eu un déplacement à Mies avec présentation de la nouvelle gare puis, à Versoix, les différents discours parmi lesquels celui de M. Serge DAL BUSCO, Conseiller d'Etat. M. TASCHINI y a représenté Bellevue. Depuis le 11 juin, il y a un train au quart d'heure de 6h00 à 10h30 et de 16h20 à 21h00 en semaine. Le reste du temps, il y a deux trains par heure.
- Le jeudi 21 juin, sa Sainteté le Pape François sera de visite à Genève. Des perturbations de trafic sont attendues. Aussi, il est conseillé de prendre les transports publics, d'anticiper les trajets et d'écouter la radio. Pour Bellevue, il y aura des restrictions sur la route de Colovrex et celle de Ferney de 8h00 à 21h00. Le chemin Sarasin sera coupé et pour accéder à l'aéroport, il s'agira de prolonger son parcours. Un plan est projeté à l'assemblée.

- La gestion des déchets dans les restaurants de la commune pose problème puisque la plupart d'entre eux n'a pas contracté de levée auprès de transporteurs pour les lavures. Chaque restaurant sera visité pour expliquer les changements et proposer une mutualisation des tournées afin notamment d'en réduire le coût.
- La FAS'e a transmis une proposition de sponsoring de la part d'une famille contente du travail effectué avec son enfant au local de la Vigne Blanche à hauteur de F 10'000.- par année durant 3 ans. La condition de ce versement consiste à monter un projet précis. Il s'agira donc de prendre langue avec Genthod à cet effet.
- L'assemblée générale de l'association des riverains de l'aéroport de Genève (ARAG) s'est tenue. Les comptes ont été acceptés ainsi que la décharge au comité. F 175'000.- seront dévolus l'année prochaine au PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) après le retour de l'OFAC (office fédéral de l'aviation civile) et au soutien à l'initiative CARPE (coordination régionale pour un aéroport urbain, respectueux de la population et de l'environnement).
- La première édition de Festibel' s'est tenue il y a à peu près une année. Après demande au comité si le principe d'une organisation tous les deux ans était encore d'actualité, ses membres ont confirmé leur motivation à réitérer l'expérience en 2019. Un petit tournoi parmi les responsables a été opéré. M. VIRET souhaiterait un projet réunificateur et que tous les groupes politiques s'impliquent.

M. ANKLIN intervient en précisant que ce n'est pas un groupe politique qui est à la tête de cette organisation mais un groupe de personnes qui, il faut bien le constater, sont plutôt proches de Bellevue d'Avenir. Le comité n'a jamais été fermé à qui que ce soit, bien au contraire. Par conséquent il souhaiterait que les allusions au fait que Festibel' est la fête de BdA cessent. On pourrait rétorquer que le festival country est une fête PLR entièrement financée par la commune avec le soutien de l'administration communale. Toute la société civile est invitée à prendre part à cette organisation.

M. PAIS s'insurge contre cette remarque et M. LE PRESIDENT met fin à cette discussion.

M. LE MAIRE remercie M. VIRET et transmet la parole à M. TASCHINI.

- Comme annoncé à la commission Sécurité, le Conseil administratif a fait quelques adaptations aux règlements des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux, préaux, abords des écoles et terrains de sports (LC 06 331) et celui des plages (LC 06 711) qui sont disponibles sur le site internet communal.
- La sortie des aînés s'est déroulée le mercredi 16 mai au musée suisse de Prangins puis à aquatis à Lausanne. 120 aînés ont apprécié le déplacement. Plusieurs messages de remerciement en témoignent.
- Le festival country, des 9 et 10 juin, a connu un vif succès.
- A venir, Ciné Gitana début juillet avec la diffusion des matchs de la coupe du monde de football du 14 juin au 15 juillet. Le flyer a été distribué ce jour en tous-ménages dans les quatre communes.
- Pour rappel, la fête nationale du 1^{er} août sera organisée cette année à Genthod.
- Deux soirées d'animations musicales sont prévues à la buvette Gitana les 31 juillet et 25 août.
- Les portes-ouvertes des associations se dérouleront le 30 août.

- Le 7 octobre, la course des 20 km de Genève passera à nouveau sur la commune à l'occasion de sa deuxième édition.
- Concernant la Fondation, M. TASCHINI a reçu confirmation de la BCGE pour les conditions de prêt cautionné par la commune.
- Pour l'inspection des pompiers qui se déroulera le 22 septembre, M. TASCHINI est excusé.
- Aujourd'hui-même, le FC Collex-Bossy a adressé un message alarmiste sur sa situation considérée comme plus que précaire. Une aide est demandée pour soutenir financièrement le club. Le comité semble découragé et une assemblée générale aura lieu la semaine prochaine.

M. LE MAIRE le remercie et transmet ses propres communications :

- Pour les travaux de la mairie, les dalles de la partie adjacente du bâtiment historique ont été réalisées. L'objectif consiste à finir les travaux pour la fin de l'année, en accélérant la cadence.
- Pour les travaux du bord du lac, la météo a été favorable. Les travaux lacustres, sur domaine public cantonal, sont terminés. Au sujet du garage pour la barque, les travaux vont bon train. Il reste à installer les vitres et les portes la semaine prochaine ainsi que la végétalisation de la toiture. En première ou deuxième semaine de juillet, il a bon espoir de remettre à disposition cette zone à la population.
- M. LE MAIRE lit un extrait du courrier reçu le 24 mai de la part de l'association genevoise du coin de terre – groupement de Bellevue afin de souligner qu'il n'y a pas toujours que des doléances négatives qui arrivent en mairie :

Au nom des membres du Coin de Terre de Bellevue, sis à l'avenue De-Senarclens et du chemin De-Riencourt, nous vous adressons nos remerciements et vous faisons part de notre reconnaissance pour la réfection des artères susmentionnées.

Les travaux réalisés ont très nettement contribué à restaurer et même à embellir les aménagements publics desservant notre groupement. Hasard du calendrier ou pas, ces travaux débutés en 2017 sont intervenus alors que notre groupement fêtait ses 40 ans d'existence sur notre commune.

Nous avons pu apprécier tout au long de ce processus la détermination M. Daniel Fabbi quant au fait de réaliser des travaux de qualité tout en prenant en considération l'avis des communiens quant aux aménagements envisagés. Son écoute et son pragmatisme ont notamment permis de procéder au remplacement des bordures et à la réalisation d'un marquage routier rappelant à toutes et tous que la priorité est donnée à droite.

Par la présente, nous adressons également nos remerciements à M. Daniele Todeschini, qui a parfaitement planifié les travaux et avec lequel nous avons toujours pu avoir un dialogue constructif.

Nous relèverons aussi l'excellent travail, le professionnalisme et l'empathie des employés de la maison « Piasio », qui ont effectué un travail remarquable. Ils ont été à l'écoute et nous ont clairement informés du déroulement et des horaires de leurs interventions.

M. TASCHINI, ayant oublié de transmettre une information, la communique ici. Il s'agit du suivi de la question de l'entretien du terrain au chemin des Tuileries (parcelle n°3745) traitée lors de plusieurs séances de cette assemblée. Deux missives écrites, dont un recommandé, ont été adressés au propriétaire. La police a suggéré d'écrire à la Direction générale de l'agriculture afin de prendre les mesures adéquates.

M. LE PRESIDENT remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

M. LE PRESIDENT mentionne les dernières séances de commissions et propose de rapporter :

GLRD / 17 mai	(M. ANKLIN)
Bâtiments et travaux publics / 22 mai	(M. BASCHY)
Aménagement / 22 mai	(M. ANKLIN)
Sociale / 29 mai	(M. RÜEGSEGG)
Finances et administration communale / 29 mai	(M. ANKLIN)
Groupe DD / 24 mai et 5 juin	(M. KESTIN)
Aménagement – Plan directeur communal / 4 juin	(M. ANKLIN)
Sécurité / 5 juin	(M. CARTIER)

M. BASCHY, pour la commission Bâtiments et travaux publics, relate la présentation du projet de la voirie par Mme BARBEY. Il en ressort un consensus d'aller de l'avant pour le dépôt de l'autorisation de construire sous réserve de la présentation d'une nouvelle version du projet en septembre avec un phasage, le détail des coûts et des pistes d'économies.

M. ANKLIN rapporte tout d'abord pour la séance du GLRD du 17 mai à Versoix en précisant que la prochaine séance, le 19 septembre, se déroulera à Bellevue. Le Président actuel ayant été élu Député, il laissera à sa place, comme le prévoient les statuts, un membre permanent de ce groupement. Pour l'instant M. ANKLIN est le seul candidat à sa connaissance. Lors de la dernière séance, le groupement a fait un bilan de mi-Législature en relevant l'action coordonnée au sujet du PSIA et la coordination des nombreux et importants chantiers sur la rive-droite. La présentation sera mise à disposition de tous.

Il poursuit avec la commission d'Aménagement du 22 mai qui a traité de la requalification de la route de Lausanne et notamment des arrêts TPG qui feront l'objet d'une prochaine présentation. En outre, une information a été reçue au sujet du port à barges du Vengeron qui impactera plus la commune de Pregny-Chambésy que celle de Bellevue.

Pour la commission Finances et administration communale du 29 mai, l'essentiel des points étant repris dans l'ordre du jour de la présente séance, M. ANKLIN n'y reviendra pas ici. Il se contente d'énumérer les maigres dépassements annoncés : entretien des poteaux à incendie, facturation du combustible pour l'ORPC et compensation des heures supplémentaires des travailleurs sociaux hors-murs.

M. ANKLIN pour la commission d'Aménagement – Plan directeur communal – indique que les observations reçues concernent la copropriété Les Arbres et le secteur de la route de Collex, au-dessus de l'Espace Santé au sujet du déclassement. Les membres de la commission n'ont pas suivi les personnes qui se sont exprimées mais ont demandé au Conseil administratif de provoquer une séance d'explication aux riverains concernés qui se déroulera le 9 octobre.

M. RÜEGSEGGER pour la commission Sociale indique en préambule que le temps était pressant compte-tenu de la séance Finances et administration communale qui suivait. Les représentants de deux antennes du service social de la commune de Versoix ont été reçus, à savoir La Forge et Espace Emploi, qui permettent l'insertion de personnes en situation problématique de recherche d'emploi. Après discussion, l'idée retenue est de faire une phase d'essai. La prochaine étape dans ce dossier est par conséquent le passage en commission Finances et administration communale. Autre sujet traité lors de cette même séance, celui de la brochure destinée aux nouveaux habitants qui a retenu toute l'attention des membres de la commission.

M. KESTIN rapporte pour le groupe DD lors duquel des représentants du SABRA (service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) sont intervenus pour présenter l'état de situation des connaissances actuelles, qui ne sont pas alarmantes, mais qui ne comportent étonnement pas de mesures directement sous l'axe de décollage et d'atterrissage des avions. L'échange était intéressant notamment du point de vue légal et de la santé. La Suisse et Genève en particulier se positionnent en qualité de précurseurs. Un autre point discuté a été celui de Festibel' pour lequel une association sera constituée. Chacun est invité à prendre part à ce projet. Le thème en 2019 est « économie solidaire et responsable » qui se déclinera sur le partage tant culturel qu'alimentaire par exemple.

M. CARTIER, pour la commission Sécurité, rapporte d'une part que les règlements pour les préaux et celui des parcs ont été étudiés et d'autre part que la question du stationnement au parking Vengeron a été traitée. Tous les partenaires de la sécurité sont attentifs à cette zone.

Personne ne désirant plus rapporter, M. LE PRESIDENT poursuit l'ordre du jour de la séance.

5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 70'000.- (TTC) destiné à la rénovation et à l'agrandissement du bâtiment de la voirie – sis chemin du Planet 1,

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. BASCHY qui indique l'unanimité du préavis favorable lors de la commission Bâtiments et travaux publics. M. ANKLIN fait de même pour la commission Finances et administration communale. La question d'échelonner les travaux dans le temps et de prioriser en fonction des contraintes existantes a été soulevée.

M. LE MAIRE indique que les explications fournies lors des commissions ont été complètes et qu'il n'a rien d'autre à ajouter.

M. LE PRESIDENT propose d'ouvrir le débat mais, ne constatant aucune demande de prise de parole, il lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 70'000.- (TTC) destiné à la rénovation et à l'agrandissement du bâtiment de la voirie du Planet

Séance du Conseil municipal du mardi 12 juin 2018

Vu la construction du bâtiment de la voirie du Planet en 1988,

Vu le système constructif simple de ce bâtiment,

Vu que le bâtiment a été prévu pour 4 employés et 6 véhicules maximum,

Vu l'audit énergétique des bâtiments communaux réalisé en 2013 et ayant démontré une épaisseur des murs périphériques et de la toiture trop faible,

Vu que le personnel communal des services extérieurs compte à ce jour 6 personnes à plein temps, que le nombre de véhicules se monte actuellement à 9 et que le nombre d'accessoires et machines a considérablement augmenté en 30 ans,

Vu que les surfaces sont devenues trop exiguës tant pour le personnel (notamment sans espace dévolu au personnel féminin) que pour le matériel,

Vu la mauvaise régulation du chauffage, l'isolation insuffisante et des installations techniques qui ne sont plus aux normes,

Vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et travaux publics lors de la séance du mardi 22 mai 2018,

Vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de la séance du mardi 29 mai 2018,

Conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De procéder à une étude prévoyant deux phases, l'une pour la rénovation et la mise en conformité, l'autre pour l'extension du bâtiment de la voirie du Planet,
 2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de F 70'000.- destiné à cette étude,
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de cette étude.
-

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 285'000.- (TTC) destiné au financement d'aménagements d'arrêts de bus à Valavran, Colovrex, Roselière, Crest-d'El, Mollies et Mairie,

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. ANKLIN qui rapporte pour la commission Finances et administration communale étant entendu que celle d'Aménagement n'a pas été consultée à ce sujet. Le projet de ces modifications de lignes et donc les aménagements de ces arrêts de bus sont conformes au projet de plan directeur communal. M. BASCHY, pour la commission Bâtiments et travaux publics, rejoint les propos tenus par son préopinant.

M. LE MAIRE précise qu'un montant compensatoire doit être demandé au Canton et qui devrait être octroyé mais à ce jour, n'ayant pas de certitudes, il a été préféré de ne pas mentionner cet aspect dans les décisions de la délibération. Il propose de modifier ultérieurement la délibération au besoin.

M. RÜEGSEGGER indique qu'il n'est pas nécessaire de voter à nouveau la délibération puisque le montant maximum de dépense resterait identique. Il s'agirait simplement de le mentionner dans les considérants. M. Le Secrétaire du Conseil municipal fait remarquer que c'est déjà le cas.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, M. LE PRESIDENT lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 285'000.- (TTC) destiné à l'aménagement d'arrêts de bus à Valavran, Colovrex, Roselière, Crest-d'El, Mollies et Mairie

Séance du Conseil municipal du mardi 12 juin 2018

Vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer l'infrastructure nécessaire au soutien de la mobilité collective,

Vu le changement d'itinéraire des lignes régionales dues notamment à la réorganisation induite par Léman Express et les potentialités offertes,

Vu la volonté du Conseil d'Etat de prolonger le contrat de prestation 2015-2018 pour l'année 2019 à travers l'avenant 2019 qui prévoit que :

- La Ligne Z se verra rabattue sur les gares des Tuileries et de Genthod-Bellevue,
- La ligne U sera mise en correspondance avec l'ensemble des trains s'arrêtant à la gare de Versoix,

Vu la nécessité de créer ou de modifier des arrêts du territoire communal belleviste à :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - "Valavran" - Direction Genève | - "Crest-d'El" - Direction Versoix |
| - "Valavran" - Direction Bellevue | - "Mollies" - Direction Genève |
| - "Colovrex" - Direction Genève | - "Mollies" - Direction Versoix |
| - "Roselière" - Direction Lac | - "Bellevue-Mairie" - Direction Genève |
| - "Roselière" - Direction Valavran | - "Bellevue-Mairie" - Direction Versoix |

Vu le devis estimatif total pour la commune de Bellevue établi par le bureau CERA d'un montant de F 285'405.-,

Vu qu'une participation sera demandée au Canton pour les arrêts se trouvant sur les routes des Fayards (RC 34a) et de Lausanne (RC 8),

Vu le plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024 en cours d'élaboration,

Vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et travaux publics lors de la séance du mardi 10 avril 2018,

Vu la consultation publique du projet de plan directeur communal du 23 avril au 22 mai 2018,

Vu le préavis favorable sous conditions portant sur la route de Lausanne de la commission Aménagement lors de la séance du mardi 22 mai 2018,

Vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de la séance du mardi 29 mai 2018,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De réaliser les travaux d'aménagement des arrêts de bus pour les nouveaux itinéraires des lignes régionales de bus à Valavran, Colovrex, Roselière, Crest-d'El, Mollies et Mairie,
 2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de F 285'000.- (TTC) destiné à ces travaux,
 3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. D'amortir la dépense nette de F 285'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019,
 5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 400'000.- (TTC) destiné à l'implantation de bennes sur le chemin de la Roselière, à la copropriété de la Chênaie II et au chemin de la Menuiserie – copropriété la Printanière – et d'une mini-déchetterie à la copropriété de la Chênaie I,

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. BASCHY pour la commission Bâtiments et travaux publics qui a eu les informations nécessaires et qui a émis un préavis favorable. M. ANKLIN relate que la commission Finances et administration communale a suivi le préavis de la commission susmentionnée.

M. LE MAIRE précise que, pour les immeubles de la Roselière, les contacts ont été pris et une confirmation formelle est attendue. Pour la copropriété Chênaie II, celle de la Printanière et celle du chemin de la Menuiserie, ce sont elles qui étaient initialement demandeuses. Pour la copropriété Chênaie I la situation est un peu plus complexe puisqu'il y a quelques années, il a été redécouvert qu'une servitude avait été prévue dès la construction des immeubles voilà plus de 30 ans de cela mais qui n'a jamais été réalisée. Il s'agirait de profiter de cette occasion pour tout mettre en conformité. La négociation est en cours. Lors de la récente séance d'assemblée générale de copropriété à laquelle M. LE MAIRE fait partie en tant que copropriétaire, les nombreuses personnes présentes ont donné des avis très favorables. Les conditions de l'inscription de la servitude publique de passage à pied incluent la création et l'entretien de la mini-déchetterie, de menus travaux (marquages, réparation du bitume, etc.) et la taille des arbres adjacents.

Mme SCHOPFER SANDOZ, étant copropriétaire de Chênaie I, relate les impressions a priori plutôt réticentes, puis, après discussion, les doutes ont été levés et les personnes présentes à l'assemblée se sont ralliées à cette solution.

M. ANKLIN indique que quelques demandes d'adaptation ont été faites suite à la commission d'Aménagement.

M. LE MAIRE complète son intervention en soulignant que Bellevue aura fait en quelques années un énorme travail en la matière comparativement à d'autres communes. Il ne manquera que trois secteurs : les Tuilots, Champ-du-Château et une partie du chemin de la Roselière. M. VIRET s'attèlera à finaliser ce réseau de points de collecte.

M. RÜEGSEGGER rétorque que les ordures ménagères sont toujours levées par un camion à la copropriété Les Arbres.

M. LE MAIRE répond que le travail a été fait grâce à la mise à disposition gracieuse d'une portion de terrain du Marquis De-Riencourt pour la mise en place d'une mini-déchetterie enterrée. Certains habitants ont exprimé un fort mécontentement en exigeant que des tournées de camion soient maintenues à l'intérieur de cette copropriété. Il complète en disant qu'il en va de même avec la copropriété du chemin du Pré-des-Fourneaux par exemple.

Mme HURNY estime qu'il est temps d'écrire à ces copropriétés pour décider de ne plus y faire entrer ces camions. Il ne s'agit pas de tout annuler du jour au lendemain mais de commencer le processus de manière à ce que les gens se fassent à l'idée.

Mme CHONG est du même avis et pense que si ces copropriétés veulent continuer à faire des levées en porte-à-porte, c'est à elles de passer à la caisse et non à la Commune.

M. LE MAIRE rappelle que de nombreuses réalisations ont eu lieu en peu d'années et que les discussions sont souvent compliquées en matière de déchets et peu motivantes.

M. KESTIN relève le problème de faire passer des camions, mandatés par la commune, sur des terrains privés, qui pourraient occasionner des dégâts et ainsi engager la responsabilité de la

Commune. Cette dernière devrait alors s'acquitter des frais de réparation alors que le service rendu est subsidiaire. Il propose dès lors de faire signer une décharge à ces copropriétés.

Mme HURNY estime qu'il faudrait envoyer un premier courrier sans pour autant faire les choses dans l'urgence. Cela prendra peut-être un peu de temps mais il s'agit d'être actif.

M. VIRET entend ces précédentes remarques et abonde dans le sens de ses préopinants.

L'assemblée n'ayant pas de remarque supplémentaire, M. LE PRESIDENT lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 400'000.- (TTC) destiné à l'implantation de bennes sur le chemin de la Roselière, à la copropriété de la Chênaie II et au chemin de la Menuiserie – copropriété la Printanière – et d'une mini-déchetterie à la copropriété de la Chênaie I

Séance du Conseil municipal du mardi 12 juin 2018

Vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer le tri sélectif sur son territoire,

Vu le déploiement de précédentes bennes enterrées à satisfaction (notamment Marettes en 2012, Mollies en 2014, Mojonne en 2015, Roselière en 2016) et la volonté d'en déployer d'autres à l'avenir afin de limiter le porte-à-porte au maximum,

Vu l'adoption du règlement des déchets de la commune de Bellevue par le Conseil administratif en date du 15 mars 2016,

Vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et travaux publics lors de la séance du mardi 10 avril 2018,

Vu le renvoi du sujet par la commission Finances et administration communale lors de la séance du mercredi 3 mai 2018,

Vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de la séance du mardi 29 mai 2018,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. De réaliser les travaux de construction de bennes sur le chemin de la Roselière, à la copropriété de la Chênaie II et au chemin de la Menuiserie – copropriété la Printanière – et d’une mini-déchetterie à la copropriété de la Chênaie I,
 2. D’ouvrir au conseil administratif un crédit de F 400'000.- (TTC) destiné à ces travaux,
 3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l’actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. D’amortir la dépense nette de F 400'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019,
 5. D’autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l’exécution de ces travaux.
-

8. Délibération relative à l’ouverture d’un crédit d’engagement d’un montant de F 1'550'000.- (TTC) destiné à la construction d’un bâtiment dédié au développement d’activités de loisir à Port Saladin.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. BASCHY qui rapporte le fait que ce sujet date de plusieurs années et que le préavis de la commission Bâtiments et travaux publics est favorable.

M. ANKLIN exprime le préavis favorable de la commission Finances et administration communale tout en soulignant qu’il est classé sous priorité C dans l’intention d’investissement.

M. LE MAIRE suggère que M. BEAUVERD prenne la parole étant entendu qu’il a depuis longtemps suivi le projet de ce secteur.

M. LE PRESIDENT salue cette idée et transmet donc la parole à M. BEAUVERD. Ce dernier revient sur la période durant laquelle il était membre de l’Exécutif communal. La question de réaménagement de Port Saladin et de Port Gitana s’est posée en même temps. Ce dernier ayant été un projet plus conséquent, tout a été mis en œuvre pour le finaliser. Il a été pensé comme un projet de délasserment alors que Port Saladin est un lieu prévu pour des activités plus sportives (voile, planche à voile, kitesurf, etc.). Au départ des débats, il n’était pas question de faire l’extension de la plage Gitana. L’opportunité de développer quelque chose à Saladin pour la commune semble essentielle aux yeux de M. BEAUVERD. Il décrit brièvement le projet qui prévoit un petit club house avec locaux permettant aux activités sportives de se développer. La Flottille par exemple survit avec deux containers mais se trouve limitée par les infrastructures mises à disposition. Il pense que c’est le bon moment de lancer ce projet et il relativise la priorisation déterminée en C par la commission des Finances.

M. TASCHINI ajoute qu’avec les nombreux investissements liés à Champ-du-Château, la fenêtre de réalisation 2019 semble opportune. Le contraste entre le nouveau Port Gitana et Port Saladin pousse à entreprendre quelque chose pour ce dernier. Un certain nombre de priorités A et B ont été réalisées, aussi, il semble logique de s’atteler aux priorités C. Enfin, 2019 marquera les 150 ans de la donation de cette parcelle à la commune, c’est l’occasion de lui donner un nouveau souffle.

M. KESTIN ajoute à ces arguments celui de faire la réalisation avant que ne commencent les travaux de la route de Lausanne.

Mme HURNY aimerait avoir la garantie qu’au moment d’entreprendre les travaux prévus à Champ-du-Château il y ait suffisamment de liquidité pour ce faire.

M. TASCHINI répond que la discussion à ce sujet a eu lieu en commission des Finances. Si l'année passée, à cette même période, il avait tiré la sonnette d'alarme, la situation s'est aujourd'hui stabilisée. Il n'y a pas de garantie absolue mais l'optimisme est de mise.

M. VIRET relève encore que le fait que la priorité soit déterminée en C ne justifie en rien que le projet ne soit jamais réalisé.

Mme SCHOPFER SANDOZ abonde en ce sens et ajoute que la priorisation n'est pas figée.

M. RÜEGSEGGER souhaite que la réglementation en matière d'accès à Saladin soit de portée générale, c'est-à-dire que ce soit le Conseil municipal qui adopte ce règlement. M. LE PRESIDENT en prend note.

M. ANKLIN n'a pas d'opposition au projet lui-même mais allume les signaux d'alarmes sur les priorisations à la vue de prochains projets essentiels pour Bellevue.

M. LE MAIRE rappelle qu'avant que Richemont international ne vienne sur la commune, et avec le gros projet du quartier de la Roselière, le taux d'endettement était plus important et la commune finissait l'année avec des liquidités très limitées. Vu le contexte financier actuel stable et futur de la commune, on peut raisonnablement envisager de réaliser ce genre de projet à Port Saladin, projet qui arrive d'ailleurs à maturité. Il termine son intervention en disant qu'il est plus confiant aujourd'hui qu'il y a quinze ans en arrière s'agissant des finances communales.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, M. LE PRESIDENT lit le projet de délibération et demande qui l'approuve :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'550'000.- (TTC) destiné à la construction d'un bâtiment dédié au développement d'activités de loisir à Port Saladin

Séance du Conseil municipal du mardi 12 juin 2018

Vu la volonté des autorités communales de Bellevue de soutenir des activités de loisirs et notamment sportives proposées à la population locale à Port Saladin,

Vu le programme d'intentions d'investissement 2015-2020,

Vu l'information transmise à la commission de l'aménagement de la commune de Bellevue lors de sa séance du mardi 5 avril 2016,

Vu le récapitulatif des frais d'étude jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation du bureau ASS Architectes associés SA, en date du 18 avril 2016,

Vu la DD 111157/1 pour la construction d'un club-house – abattage d'arbres et la DD 111260/1 Amélioration de l'accès au Lac pour les dériveurs du Port Saladin,

Vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 120'000.- (TTC) destiné à la construction d'un bâtiment dédié au développement d'activités de loisir à Port Saladin adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 7 juin 2016,

Vu la présentation de l'étude pour l'aménagement d'un bâtiment sur l'esplanade de Port Saladin par le bureau ASS lors de la séance de la commission d'aménagement du mardi 7 février 2017,

Vu le préavis favorable de la commission bâtiments et travaux publics de la commune de Bellevue lors de sa séance du mardi 7 février 2017,

Vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale de la commune de Bellevue lors de sa séance du mardi 29 mai 2018,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. D'accepter la construction d'un bâtiment dédié au développement d'activités de loisir à Port Saladin,
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de F 1'550'000.- (TTC) destiné à cette fin,
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense nette de F 1'550'000.- (TTC), plus le montant du crédit d'étude de F 120'000.- (TTC), soit F 1'670'000.- (TTC) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019,
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles.

M. LE PRESIDENT demande si quelqu'un souhaiterait prendre la parole et, constatant que ce n'est pas le cas, poursuit l'ordre du jour.

Il est 21h53, M. ANKLIN s'absente de la salle.

10. Proposition du Conseil administratif.

M. LE PRESIDENT demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler ce à quoi M. LE MAIRE répond négativement.

11. Divers.

M. LE PRESIDENT indique qu'il y a des tickets gratuits de sortie au parking souterrain Gitana disponibles auprès de M. Le Secrétaire du Conseil municipal. Six dossiers de naturalisation devant être préavisés, il remercie la presse en l'invitant à sortir afin que l'assemblée puisse statuer à huis-clos.

12. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Six dossiers traités par le Conseil municipal.

M. LE PRESIDENT lève la séance à 22h07

Ami 20.06.18

Frédéric LUYET
Président

Aurélien MATTI
Secrétaire

Anne-Catherine HURNY
Vice-présidente